



02 AUDIT FINANCIER
du trouble à la réalité...



03 PLAN LOCAL
D'URBANISME



04 RYTHMES
PERISCOLAIRES

N°2 - AUTOMNE 2014



LA MOUETTE 2.0

LETTRE D'INFORMATION
www.bourgetpassion.fr



INTERVIEW

Edouard Simonian, ancien Maire du Bourget-du-lac

M.Simonian, votre action ces 6 derniers mois ?

Mon mandat de conseiller régional a été bien rempli. Le Président du Conseil régional m'a confié la responsabilité des Parcs naturels régionaux qui couvrent 15% du territoire de Rhône-Alpes. Je représente l'Assemblée des Régions de France au sein du bureau de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux afin de préparer la conférence interministérielle sur les parcs qui aura lieu prochainement dans le cadre de la réforme territoriale. Je mets bien sûr mon mandat régional au service de la commune dans les domaines de l'éducation, du transport, du tourisme, du développement économique, de l'université,...

PLUS D'INFO ! inscrivez vous à **LA MOUETTE EXPRESS** sur www.bourgetpassion.fr

Nous écrire : info@bourgetpassion.fr

La Mouette 2.0, une édition de l'association BDSA

Rédacteur en chef : E.Simonian
Droits photos : adhérents BDSA

AU JEU DE LA VERITE... *Questions à Edouard Simonian*

Quel bilan faites-vous après 6 mois de mandat de la nouvelle municipalité ?

La critique est facile mais l'art est difficile.

J'ai surtout le sentiment que la nouvelle municipalité continue à diffuser des propos fallacieux sur notre bilan tout en s'accaparant les projets et réalisations que nous avons initiés voire achevés (miniclub, salle du conseil, halte garderie et aménagements alentour, organisation des rythmes scolaires,...), en oubliant de préciser que ces réalisations ont été faites par mon équipe. Au sujet du PLU, il sera modifié pour céder à toutes les exigences des services de l'Etat en oubliant que le rôle d'un maire est de défendre les revendications de ses concitoyens lorsqu'elles sont justifiées.

La municipalité dramatise artificiellement ces questions : réunion en urgence du Conseil municipal, financement d'un audit et on continue dans le dernier Municipages.

la propriété de Buttet (notre équipe). Elles ont vocation à être revendues. C'est pourquoi ces investissements sont portés par la Société publique locale de la Savoie où nous sommes associés au Département qui utilise cette société publique pour le développement de Technolac. Ces acquisitions foncières permettent de positionner la commune comme un interlocuteur incontournable des projets immobiliers.

Comment réagissez-vous face aux critiques sur votre gestion financière du précédent mandat ?

Sur les questions budgétaires, beaucoup de communes souhaiteraient être dans notre situation financière. En 6 ans, nous avons réalisé chaque année environ 2 millions d'euros d'investissements, l'endettement a diminué, les taux des impôts locaux sont restés constants grâce à l'obtention de subventions du Département et de la Région. Pour maîtriser le développement de la commune, des acquisitions foncières ont été réalisées : l'Orée du lac (équipe de Mme Gambut), et

Rien n'a été dissimulé, les réunions publiques que nous avons faites nous avaient permis de l'expliquer aux Bourgetains.

Le poids de la dette est tout à fait raisonnable puisqu'une bonne partie des emprunts devraient être remboursés fin 2018.

Finalement, la montagne a accouché d'une souris...

2 FINANCES

VIDEOSURVEILLANCE

Vidéo protection ou vidéosurveillance, jeu de mots inutile tout autant que le procédé

Sans concertation avec le Conseil municipal, pas plus qu'avec les bourgetains, Mme le Maire a passé commande de 12 caméras pour **un montant de 46 580 € TTC !**

TUNNEL DU CHAT

Quels moyens pour l'application de la restriction de circulation ?

Les travaux de mise aux normes du tunnel apporteront une augmentation de la circulation. L'Etat a imposé au Département une limitation du trafic. Cette restriction devrait filtrer les cars et poids lourds selon leurs origines, en favorisant l'accès à ceux des cantons proches.



A terme, le trafic sera augmenté de :

+ 150 poids lourds/jour
+ 30 cars /jours

La question se pose aujourd'hui des moyens qui seront mis en oeuvre pour appliquer cette restriction de circulation.

De plus, l'ancienne municipalité avait budgété une étude pour la sécurisation de la traversée de la commune sur la RD 1504. Que compte faire Mme François ?

En mai dernier, Mme le Maire convoquait un Conseil municipal exceptionnel afin de demander un **AUDIT FINANCIER DE LA COMMUNE** pour faire face à une situation jugée catastrophique.

Qu'en est-il réellement ?

-Deux tiers des investissements étaient effectivement engagés en début d'année pour terminer les travaux du mini-club, de la crèche et du parking attenant. Et alors ?

-Concernant la **trésorerie**, elle se gère au plus juste. Les besoins ne sont apparus qu'en avril, après les élections. Il suffisait de demander le versement de subventions déjà accordées ou d'utiliser la trésorerie des comptes excédentaires comme celui de l'eau. Ces pistes ont d'ailleurs été suggérées en Commission "finances" par les élus de Bourget Passion. La municipalité a malheureusement choisi de faire des emprunts.

-Quant à « **l'endettement dissimulé** » du fait du portage de l'achat de la propriété de Buttet par une Société Publique Locale, cela a été expliqué à plusieurs reprises et voté en Conseil municipal. Cet achat permet aujourd'hui de maîtriser le foncier et le programme de travaux. Il n'y a rien d'anormal pour financer des investissements de long terme. Rien n'a été caché en la matière, cette information a également été portée plusieurs fois à la connaissance des bourgetains dans Municipages et plusieurs fois en réunions publiques.



En évoquant un endettement masqué, la municipalité jette le trouble.

Cette nouvelle accusation de l'actuelle équipe dénote une méconnaissance des mécanismes de financement communal.

Fin octobre et sur demandes répétées des élus de Bourget Passion, les résultats détaillés de l'audit, dont le coût atteint 6 720 € TTC, nous ont enfin été communiqués. Vous pouvez le consulter sur www.bourgetpassion.fr et juger par vous-même !



Coupons court à tous ces mensonges !

L'audit reconnaît une capacité d'investissement de 1,5 millions d'€/an. Nous aurions été ravis de faire un mandat supplémentaire avec une assise financière aussi saine et permettant de mener à bien de beaux projets !!!

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

La Mairie ignore les avis recueillis par le commissaire enquêteur

Une question de principe pour les conseillers de la minorité : la commune doit défendre ses concitoyens.

A l'issue de la concertation et de l'enquête publique concernant le PLU, l'ancienne municipalité avait introduit des modifications mineures pour tenir compte de ces avis.

Ces modifications portaient sur moins de 2 hectares (0,1% de la commune) et concernaient l'application de la loi Littoral dans les hameaux. Cette position a créé un désaccord avec les services de l'Etat qui avaient une interprétation très restrictive de cette loi. Ils ont alors demandé le retrait de ces terrains constructibles du PLU (dont une grande majorité l'était déjà dans le POS précédent). Il faut rappeler que la loi Littoral (1986) était applicable aux anciens POS, preuve que l'on est dans l'interprétation des textes, et que selon les techniciens de l'état qui se succèdent, on arrive à appliquer différemment la même loi. L'ancienne municipalité a jugé, après consultation d'un cabinet d'avocat spécialisé, que sa position était solide et que le risque d'inapplicabilité du PLU était faible. Le Préfet a saisi le tribunal administratif.



La nouvelle municipalité, faisant fi de l'avis des Bourgetains et du commissaire enquêteur, a décidé de suivre l'avis du Préfet. Sans rentrer dans une querelle de juristes on peut se poser la question du rôle d'une municipalité pour la défense des habitants vis-à-vis de l'administration. Ne doit-elle pas tenter de faire prévaloir le point de vue raisonnable des habitants en argumentant et en démontrant l'application inadéquate de la loi Littoral au cas particulier des hameaux du Bourget-du-Lac ?

Et que doit-on penser de la méthode ?

Approbation de l'avis du Préfet imposée en Conseil municipal le 16 septembre 2014 et information des habitants le lendemain. Et la concertation ?

LA CISTUDE nouveau mini club...

Fruit d'un long travail (de la précédente équipe) pour :

- imaginer, concevoir cet équipement au sein d'un nouvel espace urbain.

- réaliser une structure quasi autonome sur le plan énergétique et fonctionnel.

Largement utilisée par les associations, elle est aussi disponible pour les bourgetains.

L'aménagement d'ensemble allant de la halte garderie au nouveau miniclub s'achève aujourd'hui. Il offre aux bourgetains un nouvel espace proposant des espaces de stationnement et de promenade pour un accès facile au centre bourg.

SQUARE FRANCOIS RICHARD inauguration en catimini

Le nom de square François Richard a été donné à la cour du Prieuré côté Bibliothèque. Un hommage mérité à notre ancien maire.

Mais pourquoi avoir fait cette inauguration avec une telle discrétion, sans inviter ses conseillers ?

Inquiétude pour les transports en commun...

La refonte du réseau de transport de la CALB est actuellement en cours. Dominique Dord a annoncé une réduction de 25% du budget avec **une diminution drastique des dessertes.**

Nous demandons qu'une concertation soit engagée avec les communes et les usagers.

UNE RENTREE AVEC ET SANS SURPRISES...

Du regret de la fermeture d'une classe, aux remerciements à l'équipe d'E.Simonian pour la préparation des nouveaux rythmes scolaires.

Alors que la commune, au cours du précédent mandat, avait gagné 1 classe, passant de 14 à 15 classes dans ses 3 écoles (Chat Perché, P'tiou et Cascade), elle perd à la rentrée 2014 1 classe au Chat Perché qui passe de 7 à 6 classes.

E.Simonian est intervenu auprès de l'Inspection académique cet été, pour informer des nombreuses constructions à venir et demander le maintien de cette classe. Nous n'avons pas eu connaissance d'une démarche de Mme le Maire pour maintenir cette classe.

D'autre part, force est de constater que notre commune vieillit. Sans construction suffisante de logements locatifs à un prix abordable pour les jeunes ménages, les effectifs de l'école diminuent. Les nouvelles constructions lancées lors des années précédentes et qui vont progressivement être livrées répondent justement à cet objectif :

- garantir une vitalité démographique à la commune,
- maintenir et développer l'école, la vie associative et les commerces,
- nous rapprocher des objectifs de 25% de logements sociaux.

De nouveaux bourgetains vont nous rejoindre avec sans doute des enfants plus nombreux. Paradoxalement, une classe se ferme.

Nous avons anticipé l'arrivée probable d'enfants à brève échéance et les plans pour la construction de nouvelles classes sont prêts et à disposition de l'équipe municipale, en mairie.

Nous veillerons attentivement à ce que le foncier encore disponible à proximité de l'école du centre puisse être utilisé à un nouvel espace pour le périscolaire et à une structure d'accueil pour les enfants du Bourget.

Et les rythmes scolaires ?

Alors que Mme le Maire, au lendemain de son élection, s'affichait dans le Dauphiné libéré contre l'application de la réforme, elle a dû, selon ses termes "sauter le pas" et la mettre en place. Quelle surprise d'apprendre par Municipages "qu'en quelques mois seulement l'équipe municipale était parvenue à élaborer un projet en concertation avec les parents d'élèves"... Mais les parents d'élèves et les enseignants ne sont pas dupes. Il aura fallu plus de 2 mois à Mme le Maire et son équipe pour lire et s'approprier le projet travaillé pendant 2 ans et rédigé après de nombreuses heures de concertation par le Comité de pilotage mis en place lors du mandat précédent, pour finalement l'appliquer presque in-extenso : le pas n'était donc pas si difficile à sauter... Des animateurs ont été recrutés à la hâte cet été pour organiser les activités. Il nous aurait paru important de valoriser les associations bourgetaines, en mettant en avant les activités de découverte de la commune et de l'identité locale. Ce qui était l'orientation principale du projet : "remettre l'enfant au cœur de son environnement".

D'un point de vue financier :

La volonté de l'ancienne équipe était de minimiser les dépenses supplémentaires pour la commune et de ne pas engendrer de frais supplémentaires pour les familles. Aujourd'hui :

- le coût des intervenants varie de 23€ à plus de 50€/heure.

- des frais de garderie supplémentaires pour les familles ont été annoncés par la nouvelle équipe.



Merci aux associations qui ont accompagné ce projet.

Merci au fort engagement de toute l'équipe périscolaire, que nous tenons ici à saluer.

Et le centre aéré ?

Un transport collectif amène les enfants du Bourget-du-lac au Centre aéré (CLEM) à La Motte-Servolex les mercredis après-midi. La nouvelle municipalité a décidé de demander 3€/aller/enfant aux parents, soit près de 3 fois le coût d'un ticket de bus.

Nous avons suggéré d'autres solutions :

- une prolongation de la ligne du Tremblay aurait été plus adaptée et moins chère,
- plutôt que de verser 2 500€ de subvention supplémentaire au CLEM (déjà subventionné à hauteur de 10 500€), il aurait été moins coûteux d'aider directement les familles inscrites et de co-financer plus largement le transport.